



Changer de statut & travailler en france; résortissants roumains

Par **michellepopescu**, le **05/05/2008** à **13:56**

Bonjour Madame, Monsieur,

Je suis étudiante en France (depuis 4 ans) jusqu'à la fin du mois de Septembre quand j'obtiendrai le BAC+5.

Bientôt à la recherche d'un premier emploi, je souhaite rester en France et je voudrais vous demander si vous pourriez m'aider avec des conseils, des démarches, des astuces.

Trilingue (et deux autres langues au niveau opérationnel), issue d'une école de commerce en alternance parisienne, j'aimerais trouver un poste intéressant notamment dans un milieu d'affaires international : Ingénieur d'affaires (internationales), Ingénieur commercial, Alliances & Partnerships Manager, International Sales Manager (ces métiers sont dans la liste des métiers qui ne nécessitent pas une autorisation de travail).

Je voudrais savoir si j'ai toujours besoin d'un titre de séjour, et dans ce cas, quelles sont les démarches à effectuer pour le changement de statut (pour l'obtention du statut salarié).

Puis-je m'inscrire à l'ANPE? Faut-il que je justifie d'une manière ou d'une autre ma présence sur le territoire français? Puis-je rester en France plus de 3 mois sans un titre de séjour?

Je vous remercie d'avance pour votre aide,

N'hésitez pas à me contacter par téléphone 06 26 22 38 95 ou par email:

michellepopescu@yahoo.com .

Veillez croire Monsieur, Madame, à l'expression de mes sentiments distingués.

Bien cordialement,

Mihaela Popescu

Par **FITIAVANA**, le **08/05/2008** à **21:50**

Bonjour,

Pour pouvoir travailler en France, il faut changer de statut, c'est à dire passer du statut étudiant en statut salarié. Ce n'est pas chose facile. La première chose à faire étant de trouver une entreprise qui accepte de vous prendre en CDI, seul type de contrat donnant accès au statut salarié. Une fois que ce travail sera trouvé il faut aller à la préfecture demander le changement de statut et c'est là que toute l'histoire commence car ils vont vérifier le domaine dans lequel vous souhaitez travailler, si jamais c'est un domaine ou plusieurs personnes de nationalité peuvent solliciter, vous n'aurez PAS votre changement de statut. Vous aurez une réponse vous expliquant que la France ne recherche pas de main d'oeuvre supplémentaire pour le domaine demandé! Sans oublier que l'entreprise qui vous embauchera en CDI voudra voir vos papiers avant de signer le contrat, or les papiers vous ne l'aurez que une fois le CDI signé! Bref on tourne en rond. Une somme assez importante est ensuite demandée à la société qui acceptera de vous embaucher (droit à payer pr pouvoir employer un étranger) et certaines entreprises baissent les bras, car les contraintes sont nombreuses. Bon courage et ne baissez pas les bras!

PS: NON vous n'aurez pas le droit de postuler à l'ANPE si vous êtes sans papiers